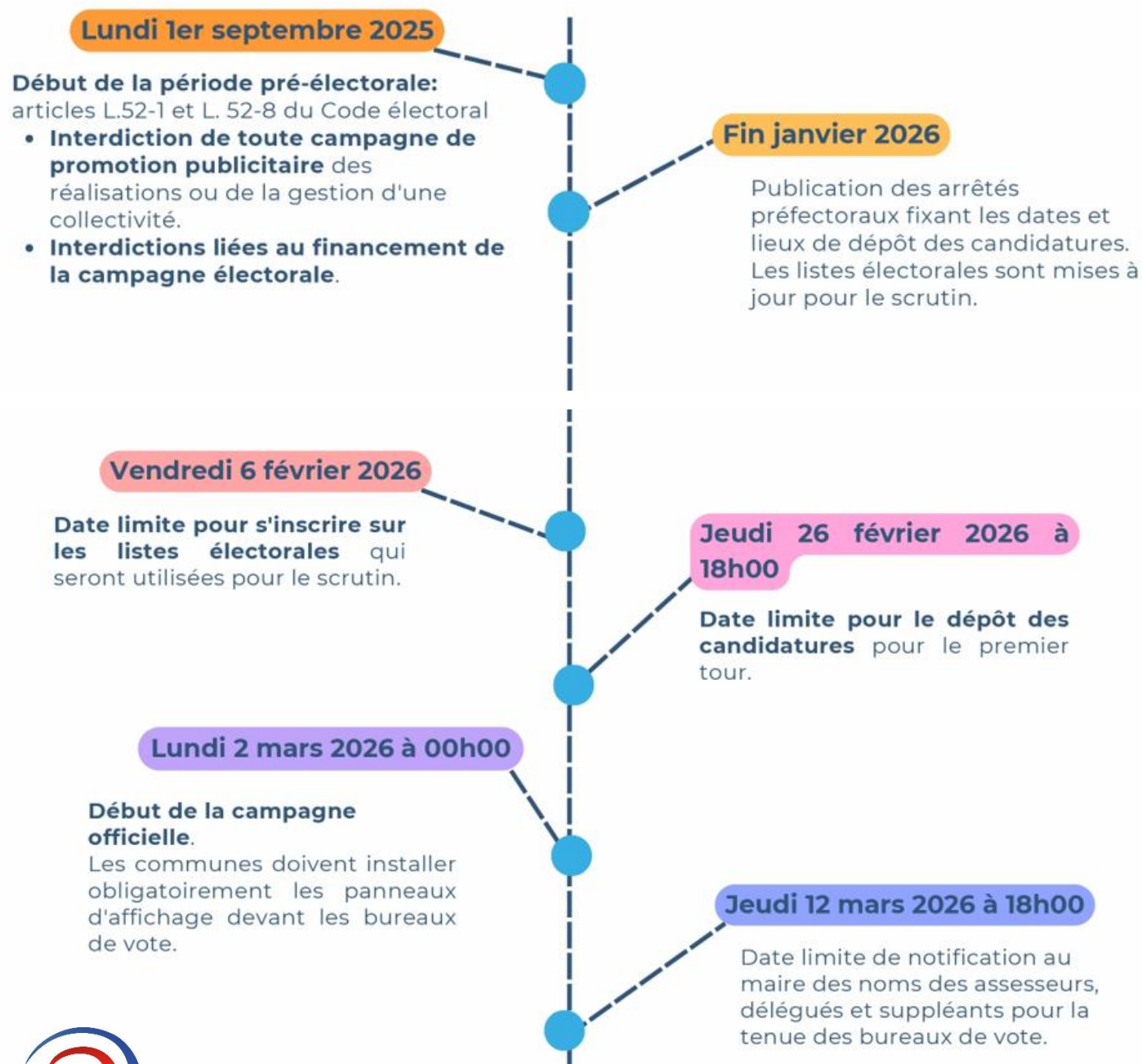


LES DATES À RETENIR POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

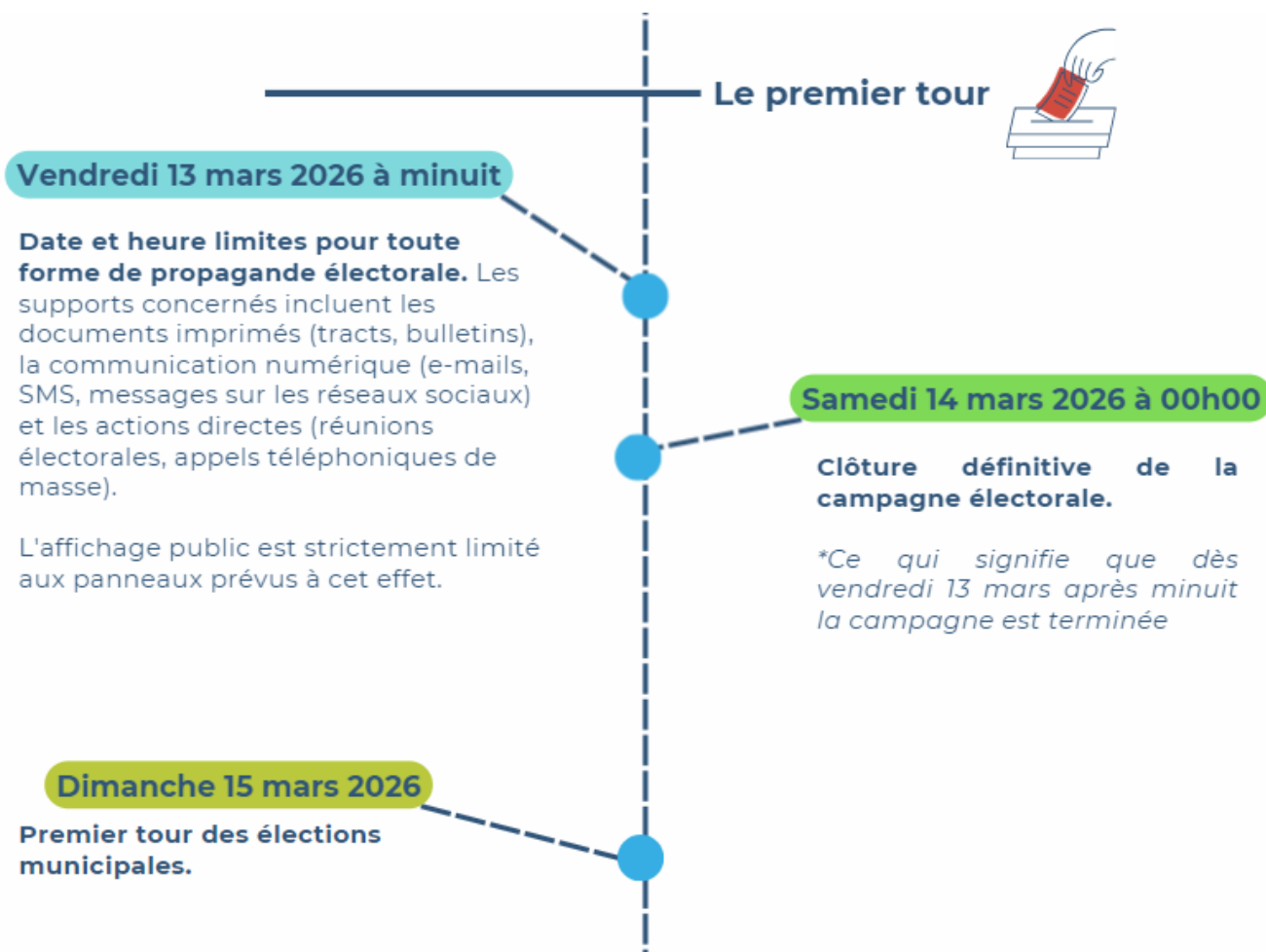


À l'horizon 2026, les élections municipales marqueront un tournant important pour les collectivités. Pour vous aider à anticiper chaque étape de ce calendrier électoral, votre association départementale met à votre disposition cette frise chronologique synthétique. Elle retrace **les principales dates à retenir, de la période pré-électorale jusqu'à l'installation des nouveaux conseils municipaux**.

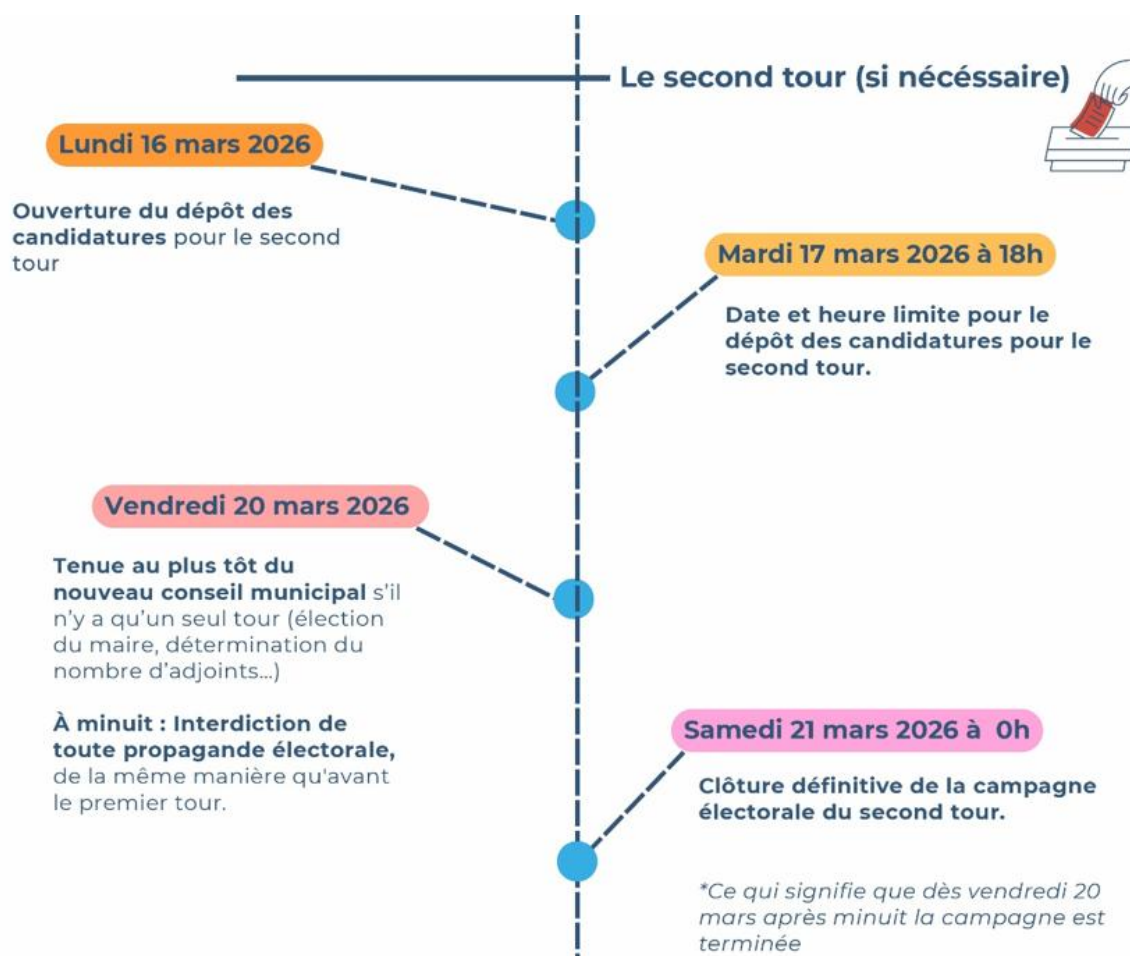
Votre association départementale se tient pleinement mobilisée afin de vous accompagner, élus et personnels, tout au long de cette période stratégique.

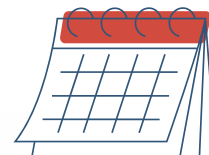


1^{er} TOUR : DIMANCHE 15 MARS 2026



2nd TOUR : DIMANCHE 22 MARS 2026





APRES LES ELECTIONS...

Dimanche 22 mars 2026

Second tour des élections municipales

Dernier jour pour l'installation du nouveau conseil municipal (si un seul tour a suffi).

Vendredi 27 au dimanche 29 mars 2026

Installation du nouveau conseil municipal suite au second tour (élection du maire, détermination du nombre d'adjoints...)

Dimanche 29 mars 2026

Dernier jour pour l'installation du nouveau conseil municipal suite au second tour

Vendredi 17 avril 2026

Date limite d'installation du conseil communautaire ou du conseil syndical si les élus ont été désignés au 1er tour.

Vendredi 24 avril 2026

Date limite d'installation du conseil communautaire ou du conseil syndical si une commune a eu un second tour. Les élus sortants conservent leurs fonctions en attendant cette installation.

Vendredi 22 mai 2026 à 18h

Date limite pour le dépôt des comptes de campagnes des candidats des communes de plus de 9000 hab. auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP)



L'Association nationale des directeurs d'associations de maires (ANDAM) accompagne et soutient les directrices et directeurs dans l'exercice quotidien de leurs missions au sein des associations départementales de maires. En lien étroit avec les collectivités, l'ANDAM constitue un réseau d'échanges, de ressources et de conseils. Dans le contexte particulier du renouvellement des équipes municipales, période souvent dense et exigeante pour les associations, elle apporte un appui précieux en favorisant le partage de bonnes pratiques et en offrant un cadre collectif pour anticiper et gérer les enjeux liés aux élections